

20 JUIN 2023

3 9 8 - 2 3



المملكة المغربية
ROYAUME DU MAROC



اللجنة الوطنية للتربية والعلوم والثقافة

الجنة الوطنية للتربية والعلوم والثقافة

Commission Nationale pour
l'Education, les Sciences et la Culture

A

**Monsieur le Président
de l'Université Ibn Tofail de Kénitra**

Objet : Appel à candidature 2023 pour le prix UNESCO Kalinga De vulgarisation scientifique

P.j. : Lignes directrices concernant le prix UNESCO-Kalinga

J'ai l'honneur de vous informer que l'UNESCO a lancé l'appel à candidature pour l'édition 2023 du Prix UNESCO Kalinga de vulgarisation scientifique.

Ce prix vise à reconnaître les réalisations d'une personnalité, d'une institution, d'une Organisation Non Gouvernementale (ONG) ou d'une autre entité ayant contribué de manière significative à la vulgarisation de la science ou de la technologie et qui a aidé à interpréter la science et la technologie pour le public

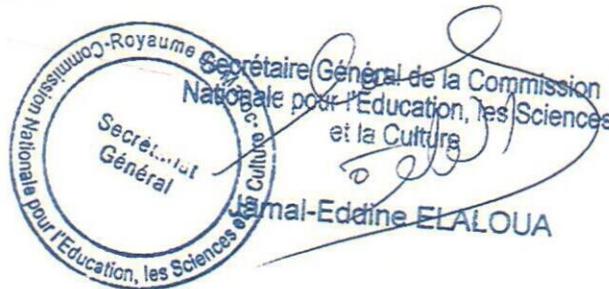
Il convient de souligner que le lauréat de ce prix se verra attribuer une série de récompenses, notamment une enveloppe financière de 40 000 dollars américains, un certificat honorifique et la médaille UNESCO-Albert Einstein.

De plus, le lauréat sera cordialement invité à se rendre en Inde pour une période de deux à quatre semaines afin d'échanger avec des scientifiques et des spécialistes de la communication scientifique.

A cet égard, je vous saurais gré des mesures que vous voulez bien prendre afin d'assurer une large diffusion dudit appel à candidatures aux entités concernées.

Veillez noter que les candidatures doivent être soumises en ligne via le lien suivant : <http://www.unesco.org/en/prizes/popularization-science/nomination-process>, et ce, avant le 30 juillet 2023.

Veillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations les plus distinguées



الأمانة العامة
SECRETARIAT GÉNÉRAL
38, Avenue Ibn Toumart, les Orangers, Rabat - Maroc

+212 5 37 26 79 70/72 +212 5 37 76 55 18 marocnatcom@marocnatcom.ma

marocnatcom

LIGNES DIRECTRICES ET REGLEMENT GENERAL DU PRIX UNESCO KALINGA DE VULGARISATION SCIENTIFIQUE 2023

Objet

Le prix Kalinga vise à récompenser la contribution d'une personne, d'une institution, d'une organisation non gouvernementale (ONG) ou d'une autre entité ayant contribué de manière significative à la vulgarisation de la science ou de la technologie et qui a aidé à interpréter la science et la technologie pour le public et contribué à combler le fossé entre la science et la société. Cette vulgarisation scientifique peut inclure toutes les formes de communication médiatique. La personne, l'institution ou l'ONG doit connaître le rôle de la science, de la technologie et de la recherche en général dans l'amélioration du bien-être public, l'enrichissement du patrimoine culturel des nations et la recherche de solutions aux défis mondiaux actuels.

Donneurs et Prix

Le Prix est co-financé par la Fondation Kalinga, le gouvernement de l'État d'Orissa (Inde) et le gouvernement indien (Département de la science et de la technologie). Il sera décerné par la Directrice générale de l'UNESCO lors de la Conférence générale de l'UNESCO en novembre 2023.

Le prix se compose d'une enveloppe financière de 40 000 dollars des États-Unis, d'un certificat de récompense et de la médaille UNESCO-Albert Einstein. Le/la lauréat(e) reçoit également la Chaire Kalinga, créée par le gouvernement indien (Département de la science et de la technologie), qui comprend un certificat et une dotation de 5 000 dollars des États-Unis. Il/Elle sera invité(e) à se rendre en Inde (le voyage et l'hébergement seront pris en charge par le gouvernement indien), pour une durée de deux à quatre semaines, dans un but d'échange avec des scientifiques et des spécialistes de la communication scientifique. Il/Elle sera également invité(e) à visiter des universités indiennes et à assister aux réunions au sein des diverses sociétés scientifiques indiennes, notamment celles de l'Indian Science Congress Association. Pendant son séjour en Inde, le/la lauréat(e) sera invité à donner des conférences (en anglais) et à participer à des rencontres pour y présenter les derniers progrès de la science et de la technologie, ainsi que les retombées sociales, culturelles et éducatives de la science moderne.

Si un travail récompensé a été réalisé par deux ou trois personnes, la valeur monétaire du Prix sera partagée à parts égales entre elles. Le Prix ne peut être partagé par plus de trois personnes.

Le/la lauréat(e) sera sélectionné(e) par la Directrice générale de l'UNESCO à la suite de l'évaluation des candidatures faite par un jury international. Le jury présentera les résultats de ses délibérations à la Directrice générale de l'UNESCO en septembre 2023 et émettra sa recommandation quant au(x) lauréat(s).

Le(s) lauréat(s) sera/seront invité(s) à donner une conférence sur un sujet en rapport avec le travail pour lequel le Prix a été décerné, pendant ou en relation avec la cérémonie de remise du Prix.

Application process

Les candidatures, accompagnées de toutes les pièces justificatives nécessaires, doivent être complétées en ligne via le lien suivant : <https://www.unesco.org/en/prizes/popularization-science/nomination-process>, avant la date limite de réception du **30 juillet 2023**.

Chaque candidature, qu'elle soit présentée par un individu, ou un État membre ou une ONG proposant la candidature en partenariat officiel avec l'UNESCO, devra inclure les documents et informations suivants (en anglais ou en français) :

- a. Une lettre de nomination adressée au Directeur général de l'UNESCO par a) le gouvernement de l'État membre, en consultation avec sa commission nationale, ou b) des ONG en partenariat officiel avec l'UNESCO. Les candidatures spontanées non accompagnées d'une lettre de candidature appropriée ne seront pas prises en compte;
- b. Une description du parcours et des réalisations du candidat ;
- c. Une synthèse des initiatives et/ou des résultats du travail de vulgarisation scientifique, des publications et autres documents jugés importants; et
- d. Une synthèse et une explication de la manière dont les actions et les travaux présentés ont contribué à l'objectif du Prix.

Les candidats individuels doivent contacter la délégation permanente de leur État membre auprès de l'UNESCO, leur commission nationale pour l'UNESCO ou l'ONG concernée pour qu'elle appuie leur candidature.

Plus d'informations

Pour de plus amples informations, veuillez consulter la page web de l'UNESCO-Kalinga: <https://www.unesco.org/en/prizes/popularization-science/about> ou veuillez contacter le secrétariat par courriel: Kalinga-Prize@unesco.org.